

Protection des données personnelles

Dépôt sauvage

Le service propreté de la Métropole TPM a installé des caméras au service de la lutte contre les dépôts sauvages sur la commune de Hyères.

Comme pour toutes les caméras de voie publique, ce système intelligent est soumis aux règles et droits « Informatique et Libertés ».

Les finalités poursuivies par ce dispositif sont :

- Lutter contre les dépôts sauvages
- Réduire les coûts pour la commune de la collecte et du traitement des déchets
- Améliorer le cadre de vie des habitants

La base légale du traitement :

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, article 6 du RGPD, conformément aux articles L251-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure. Il est été autorisé suite à la parution du décret n°2021-285 du 16 mars 2021 qui autorise l'accès au système d'immatriculation des véhicules afin d'identifier les auteurs de dépôts sauvages.

L'accès aux images enregistrées par les caméras:

Les images peuvent être visionnées uniquement par:

- les agents de la police municipale de Hyères individuellement désignés et habilités, avec une clé personnelle de lutte contre la cybercriminalité;

La durée de conservation des images :

La durée de conservation des images a été fixée à 1 mois pour la commune de Hyères.

La localisation des images :

Les images sont enregistrées sur un serveur cloud sécurisé. La société Vizzia assure la confidentialité du local de stockage des images grâce à des règles de protection spécifiques.

Les modalités d'exercice des droits des personnes concernées :

- Conformément aux règles générales de protection des données (RGPD), tout citoyen peut être entendu en cas de poursuite afin d'apporter des explications aux dépôts qu'il a effectué, devant un agent assermenté directement au poste de la Police Municipale de Hyères ou par courrier postal.
- Toute personne intéressée peut s'adresser à la police municipale de Hyères afin d'obtenir l'accès aux photos qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@mairie-hyeres.com ou par courrier postal : Mairie de Hyères, 12 Avenue Clotis, 83400 Hyères.

En derniers recours, si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>